

**COMMUNE DE
VALGELON-LA ROCHETTE**
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 avril 2026

Le trois avril deux mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MERIEUX, Maire.

Membres présents : Jean-Pierre MERIEUX, Annie GONTARD, Patrick CHARLES, Angélique NEFISSI, Fabien GARCIA, Elisabeth JOUTY, Nathalie SIBUÉ, Jean-Claude BENGRIBA, Joël RECORDON, Delphine LAINÉ, Christelle ETIENNE, Guillaume SETA, Nadine KUZAY, Pierre DUBOSSON, Nadine CASTILLON, Dominique SABATIER, Samira BOUKERCHE, Cédric LARGE, Magalie BOITEL, Eric MARTINET, Jacky DONJON, David ATES, Véronique CHRISTOL, Jacky GACHET, Pierre VERNEY.

Absent :

Procurations : Jean-Loup CREUX à Patrick CHARLES, Elisabeth FAVERJON à Pierre VERNEY, Christophe BOUTTE à Elisabeth JOUTY, Virginie TOURNIER à Joël RECORDON

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs	Votants
29	15	25	4	29

Date de la convocation : 27 mars 2026

Madame Annie GONTARD a été élue secrétaire de séance.

Délibération N°2026/38

OBJET : Représentation de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Cœur de Savoie

Le rapporteur : Jean-Pierre MERIEUX, Maire

Il convient de nommer un délégué pour représenter la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

Le délégué est désigné selon les modalités de la majorité absolue.

Monsieur le Maire demande si le vote à main levée peut être utilisé pour désigner les représentants de la commune. En l'absence d'opposition, le vote à main levée est adopté.

Est candidat :

- Jean-Pierre MERIEUX

Nombre de votants 29
A déduire 0
Nombre de suffrages exprimés 29
Majorité absolue des suffrages 15
A obtenu :

- Délégué titulaire :

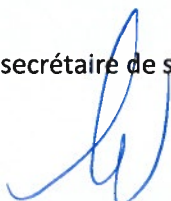
INDIQUER LES NOM ET PRENOM DE CHAQUE CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Pierre MERIEUX	29	Vingt-neuf

Est élu délégué de la commune au sein de la CLECT de la Communauté de Communes Cœur de Savoie:

➤ **Titulaire : Jean-Pierre MERIEUX**

Valgelon-La Rochette, le 3 avril 2026.

La secrétaire de séance,



Annie GONTARD

Le Maire,

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 10/04/2026 et de sa publication ou notification le 10/04/2026



Jean-Pierre MERIEUX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai